

## LA PART VARIABLE EN QUESTIONS

3/6

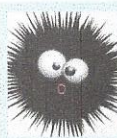


La CEMP fixe chaque année des objectifs dits : « ambitieux mais réalistes ».

Mais aujourd'hui la PART VARIABLE vient modifier la notion même d'objectifs : Il ne suffit plus d'atteindre ses objectifs, il faut maintenant impérativement les dépasser pour espérer atteindre les fameux CRITÈRES de PART VARIABLE.

SUR-PERFORMER devient la norme ! Nous avons pu noter que les CRITÈRES ne sont pas forcément les mêmes pour tous les secteurs et toutes les agences, d'importantes différences de production attendues par ETP apparaissant.

La CEMP doit apporter régulièrement des modifications à ces critères tant ils sont difficiles à réaliser ou déconnectés de la réalité.



Prenons 2 secteurs à l'effectif identique, dont l'un est considéré comme « sinistré ». Logiquement son objectif « prêts immo » est inférieur de 78 %, son objectif « collecte » l'est de 24 %. En revanche son objectif « ANV » est, lui, supérieur !

**SUR-PERFORMER** dans ces conditions tient du miracle !

- ⇒ Une seule solution pour être éligible à la PART VARIABLE : CHANGER DE SECTEUR !
- ⇒ Le tour de force consiste à trouver un REMPLACANT VOLONTAIRE !

Pour vous, ces CRITÈRES de PART VARIABLE sont-ils réalistes ?

Vous a-t-on expliqué pourquoi ils sont différents d'un secteur à l'autre, voire d'une agence à l'autre dans un même secteur ?

Qu'est ce qu'un objectif ?

SUR-PERFORMER en permanence est-ce possible ?

## EXPRIMEZ VOTRE OPINION !

Retournez nous ce tract avec vos commentaires, sous enveloppe navette à l'adresse suivante : Syndicat Sud Maxwell ou par mail sur : [sud.cemp@wanadoo.fr](mailto:sud.cemp@wanadoo.fr)

Si vous préférez recevoir une version informatique pour nous communiquer vos réflexions, précisez le nous à la même adresse.

Sud vous donne la parole

